

**COMPTE RENDU SOMMAIRE DU CONSEIL
MUNICIPAL DU 4 JUILLET 2011**

CONSEILLERS EN EXERCICE :	35
PRESENTS :	28
ABSENTS :	7
POUVOIRS :	5
VOTANTS :	33

CONVOQUES LE : 28 JUIN 2011

L'an deux mil onze le quatre juillet à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune d'Ozoir-la-Ferrière, s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Jean-François ONETO, Maire.

PRESENTS : Monsieur Jean-François ONETO, Madame Antoinette JARRIGE, Monsieur André BOYER, Madame Muriel BARDON, Monsieur Jean-Pierre BARIANT, Madame Josyane MELEARD, Monsieur Pascal FROUIN, Madame Christine FLECK, Monsieur Antoine GOETZMANN, Monsieur Marc DUSAUTOIR, Madame Françoise FLEURY, Monsieur Stéphane LAZERME, Madame Marie TISSIER, Monsieur Luc-Michel FOUASSIER, Madame Chantal BOURLON, Monsieur Frédéric MARCOUX, Madame Espérance AUDINEAU, Madame Raymonde FARADE, Monsieur Loïc GRIVEAU, Madame Sarah BENHAMOU, Madame Anne-Marie CADART, Monsieur Patrick VORDONIS, Madame Suzanne BARNET, Monsieur Dominique LEBRETON, Monsieur Thierry ODEN, Monsieur Charles KLINZING, Monsieur Jean-Paul CHONION, Madame Anne AUDA.

ABSENTS EXCUSES : Madame Dominique BERNARD, Monsieur Jorge DOS SANTOS, Madame Maryse DOUTRELANT, Monsieur Alain FOURQUIN, Monsieur Emmanuel COUTHON, Madame Carole ROUAN, Monsieur Bruno WITTMAYER.

POUVOIRS DE :	Madame Dominique BERNARD	à	Monsieur Jean-François ONETO
	Madame Maryse DOUTRELANT	à	Madame Antoinette JARRIGE
	Monsieur Alain FOURQUIN	à	Monsieur Stephen LAZERME
	Monsieur Emmanuel COUTHON	à	Madame Raymonde FARADE
	Madame Carole ROUAN	à	Monsieur Antoine GOETZMANN

Monsieur le Maire déclare la séance ouverte et le Conseil Municipal désigne à l'unanimité, Monsieur Antoine GOETZMANN, secrétaire de séance, en application de l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Il est à noter que le groupe Ozoir Solidaire a demandé une interruption de séance à 20h55 et est revenu à 21h03.

LE CONSEIL MUNICIPAL ;

EMET UN AVIS FAVORABLE au projet de périmètre du Schéma Départemental de Coopération Intercommunale (SCDI) tel que notifié par lettre en date du 6 mai dernier ;

REFUSE le transfert du SIVU de l'Ecole des Clos à la nouvelle Communauté de Communes ;

REFUSE le transfert du SIVU de la Crèche familiale de Gretz-Tournan à la nouvelle Communauté de Communes ;

REFUSE le transfert du Syndicat de Transport Intercommunal de Gretz-Armainvilliers et Ozoir-la-Ferrière (STIGO) à la nouvelle Communauté de Communes ;

REFUSE la fusion du SIAR avec les 9 autres syndicats dans le cadre du secteur de l'Yerres et affluents ;

PROPOSE la modification suivante :

- « sous réserve que la Ville de Tournan-en-Brie accepte de rejoindre la nouvelle Communauté de Communes ».

DEMANDE à ce que les modifications précitées soient présentées en CDCI, en vue de leur intégration le cas échéant, dans le projet de SDCI.

FAIT A OZOIR-LA-FERRIERE LE 5 JUILLET 2011

LE MAIRE,
JEAN-FRANÇOIS ONETO.